



ACADÉMIE DE BORDEAUX

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des
Examens et concours

DEC 4

Bureau des concours

La rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine,
Rectrice de l'académie de Bordeaux,
Chancelière des Universités

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et de certains corps analogues ;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 1er février 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture et l'organisation des concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Le jury du concours commun interne de secrétaire administratif de classe normale, organisé au titre de l'année 2023, est composé comme suit :

Présidente : Madame CELABE Marie-Béatrice – DGSA – Université de Bordeaux - 33 Bordeaux

Vice-président : Monsieur MANDEMENT Jean-Claude – APA – Rectorat – 33 Bordeaux

Membres :

Madame ALBERT-REVERSADE Hélène – AAE- DREETS – 33 BORDEAUX

Madame COMETS Maylis – APA – SGCD33 – 33 BORDEAUX

Monsieur DIENER Cédric – AA – SGCD33- 33 BORDEAUX

Monsieur FONGARO David – APA – LP J de Romas – 47 NERAC

Madame FULIGNI Carine - AAHCL – PFRH – 33 BORDEAUX

Madame GOMEZ Alejandra – APA – DSDEN – 47 AGEN

Madame GRANDJEAN Cécile – AA - SGAMI – 33 BORDEAUX

Monsieur HILLION Damien – APA – Lycée M. Ravel – 64 ST JEAN DE LUZ

Monsieur LABASTIE Eric - AA - CDC – 33 BORDEAUX

Monsieur LEBOURG Stéphane – AAE – ENM – 33 BORDEAUX

Madame LEGENDRE Florence – AA - LP CHARLES PEGUY LE VIGEAN – 33 EYSINES

Madame LENOIR Servane – DDS – LT Brémontier – 33 BORDEAUX

Monsieur LOPEZ Thierry – IGE – Université Bordeaux Montaigne – 33 PESSAC

Madame MORON Céline – AAE – DPS – 49 ANGERS

Madame PRABONNE Charlène – APA – DSDEN – 40 MONT-DE- MARSAN

Monsieur PRATX Nicolas – AA – Collège J Ferry – 24 TERRASSON-LA-VILLEDIEU

Monsieur PROVOST Yann – AA – Collège – 33 LE PIAN SUR GARONNE

Madame RIBEIRO Annabelle – APA – LP Condorcet – 33 ARCACHON

Monsieur RICHARD Julien - AA - CDC – 33 BORDEAUX

Monsieur RINAUDO Sébastien – AA – DSDEN – 47 AGEN

Madame ROBAKY Sophie – DSGJ – SAR - 33 BORDEAUX

Madame ROUMEGOUS Melanie – AA -CDC – 33 BORDEAUX

Monsieur SAUVAITRE-BUHERNE Olivier – IGE – Rectorat – 33 BORDEAUX

ARTICLE 2 :

Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 13 avril 2023

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des examens et concours
Olivier HARMEL